



## ■ LE VIREMENT SEPA

Les virements représentent 30 % des paiements scripturaux dans l'UE à 25. Ils sont très présents dans la plupart des nouveaux pays européens (79 % des paiements en Pologne et 71 % en Slovaquie en 2003).

### Le principe

L'industrie bancaire européenne travaille à l'amélioration de la standardisation des virements SEPA. Elle élabore pour cela des règles et des normes interbancaires, en se fondant sur les meilleures pratiques en vigueur. Elle s'appuie aussi sur les travaux antérieurs de l'EPC, et notamment sur les conventions Credeuro et ICP. Celles-ci seront annulées et reprises dans le nouveau modèle de virement SEPA.

Le virement SEPA concerne les virements ordinaires (non urgents) à partir et vers des comptes en euros situés dans la zone SEPA.

### Ce qui va changer

#### ■ Pour les consommateurs français

Leur usage au quotidien ne sera pas modifié. Les banques françaises se sont en effet attachées à ne pas perturber les habitudes et le niveau de services dont leurs clients particuliers bénéficiaient jusqu'alors. Ils utiliseront simplement l'IBAN et non plus le RIB pour effectuer ou recevoir un virement. L'IBAN est une norme internationale d'identification des comptes bancaires, qui figure déjà sur les relevés d'identité bancaire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2001.

Les clients auront la certitude que l'argent sera crédité en 3 jours maximum, quel que soit le pays de la zone SEPA. La banque pourra naturellement s'engager sur des délais plus courts, le cas échéant.

#### ■ Pour les commerçants et entreprises français

Le virement SEPA contribuera à satisfaire une demande exprimée par les entreprises, à savoir l'utilisation d'un seul format international dans les échanges banques-clients.

En outre, chaque opération sera accompagnée de 70 caractères afin de mieux l'identifier, ce qui facilitera le travail administratif et comptable au sein des entreprises.

Enfin, ils bénéficieront, comme les consommateurs du délai de 3 jours maximum pour tous les virements ordinaires en euro dans la zone SEPA.

## Le calendrier

Décembre 2005 : finalisation du modèle de virement SEPA.

1<sup>er</sup> trimestre 2006 : finalisation des standards internationaux du virement SEPA.

1<sup>er</sup> janvier 2008 : les banques sont prêtes à traiter et proposer le virement SEPA à leurs clients.

Progressivement, les acteurs du marché remplacent les virements ordinaires nationaux par le virement SEPA.

En parallèle, les infrastructures d'échange se mettent à niveau, notamment pour pouvoir assurer le transport des virements en 3 jours maximum au sein de SEPA.